

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00564

Numéro SIREN : 839 100 047

Nom ou dénomination : 2PB

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2022 sous le numéro de dépôt 9458

2PB
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 2 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 37 C RUE DES VERGERS
RESIDENCE CHRISTELLE, 63800 CURNON D AUVERGNE
839 100 047 RCS CLERMONT FERRAND

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT
DU 14 OCTOBRE 2022

Le 14 octobre 2022,
A 16 heures,

Monsieur Pierre BLONDEAU,
demeurant 37 C allée des Vergers, résidence Christelle, 63800 CURNON
D'Auvergne

agissant en qualité de Président et associé unique de la société 2PB sus-
désignée,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur
Général de la Société, à compter rétroactivement du 1^{er} octobre 2022, sans
limitation de durée :

Monsieur Thomas VAZ

Né à CLERMONT FERRAND le 3 juin 1988

De nationalité française

Demeurant 4 Rue Copernic, 63800 CURNON D'Auvergne.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Thomas VAZ disposera
des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Thomas VAZ aura
comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, le Directeur
Général ne peut pas sans l'accord préalable de la collectivité des associés
ou la cosignature du Président effectuer les opérations suivantes :

- acquisition ou cession d'actifs immobiliers assortie ou non de contrat de
crédit-bail ;
- acquisition, cession ou apport de fonds de commerce ;
- création ou cession de filiales ;
- modification de la participation de la Société dans ses filiales ;
- acquisition ou cession de participation dans toutes sociétés, entreprises ou

groupements quelconques ;

- création et suppression de succursales, agences ou établissements de la Société ;
- prise ou mise en location-gérance de fonds de commerce ;
- prise ou mise en location de tous biens immobiliers ;
- conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ;
- investissements quelconques portant sur une somme supérieure à 2 500 € par opération ;
- emprunts sous quelque forme que ce soit d'un montant supérieur à 2 500 €;
- cautions, avals ou garanties, hypothèques ou nantissements à donner par la Société ;
- crédits consentis par la Société hors du cours normal des affaires ;
- Embauche ou licenciement,
- adhésion à un groupement d'intérêt économique et à toute forme de société ou d'association pouvant entraîner la responsabilité solidaire ou indéfinie de la Société.

Monsieur Thomas VAZ ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Monsieur Thomas VAZ ne percevra aucune rémunération à compter de sa nomination et pour l'exercice à clôturer au 31 mars 2023, mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement. Il pourra prétendre à une rémunération qui sera par la suite décidée en assemblée générale ordinaire.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général nommé.

Le Président
Pierre BLONDEAU

Le Directeur Général
Thomas VAZ